

REUNION DU 12 MAI 2014

Le douze mai deux mil quatorze à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur PINAULT Pascal

Etaient présents :

Ms PICHOUX – BUAN – Mmes LESAGE- GORIAUX (adjoints) – Mmes REBILLARD-BOSSARD JAQUET – GOUDE VENIEN - NOURRISSON – DE LA VILLEON – MAURY
- Ms GLOAGUEN- - MOUCHOUX REBILLARD –

Absents excusés : REMONTE F. – RIALLAND N.-

Mme GORIAUX Christine a été désignée secrétaire de séance

Date de la convocation : 07 mai 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13 + 2 procurations de vote

Monsieur RIALLAND N. à Mme GOUDE VENIEN L.

Monsieur REMONTE F. à Monsieur PINAULT P.

Délibération N° 2014-05-01

DESIGNATION MEMBRES COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'article 22 du Code des marchés publics fixe les modalités de création de la commission d'appel d'offres comme suit :

Commune de – 3 500 habitants : le Maire président, et 3 membres du conseil municipal titulaires et 3 membres suppléants doivent être désignés.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection de la commission d'appel d'offres.

Proposition de candidatures

3 postes titulaires : Jean-Marc BUAN, Frédéric GLOAGEN, Alexandra MAURY
Mme Laure GOUDE VENIEN propose sa candidature sur un poste de titulaire

Il est procédé au vote à main levée

Monsieur Jean-Marc BUAN

Nombre de votants : 13 + 2 procurations

Nombre d'abstentions : 4

Monsieur Buan a obtenu 11 voix

Monsieur Frédéric GLOAGUEN

Nombre de votants : 13 + 2 procurations

Nombre d'abstentions : 4

Monsieur GLOAGUEN a obtenu 11 voix

Madame Alexandra MAURY

Nombre de votants : 13 + 2 procurations

Nombre d'abstentions : 4
Madame MAURY a obtenu 11 voix

Ont été désigné membres titulaires au sein de la commission d'appel d'offres :

Jean Marc BUAN
Frédéric GLOAGUEN
Alexandra MAURY

Il est ensuite procédé à l'élection des membres suppléants de la commission d'appel d'offres
Monsieur Patrick PICHOUX, Madame Isabelle NOURRISSON et Madame Laure GOUDE
VENIEN proposent leur candidature.

Monsieur Patrick PICHOUX

Nombre de votants : 13 + 2 procurations
Nombre d'abstentions : 3
Monsieur Patrick PICHOUX a obtenu 12 voix

Madame Isabelle NOURRISSON

Nombre de votants : 13 + 2 procurations
Nombre d'abstentions : 3
Madame NOURRISSON a obtenu 12 voix

Madame Laure GOUDE VENIEN

Nombre de votants : 13 + 2 procurations
Nombre d'abstentions : 3
Madame GOUDE VENIEN a obtenu 12 voix

La commission d'appel d'offres sera constituée des membres suivants :

Président Monsieur Pascal PINAULT

**Membres titulaires : Messieurs BUAN Jean-Marc, Frédéric GLOAGUEN, Madame
MAURY Alexandra**

**Membres suppléants : Monsieur PICHOUX Patrick, Mesdames NOURRISSON Isabelle
et GOUDE VENIEN Laure.**

Délibération N° 2014-05-02

**Désignation à la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées au sein de
Rennes Métropole.**

Une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges au sein de Rennes Métropole a été créée conformément au Code Général des Impôts.

Cette commission (C.L.E.C.T) intervient à l'occasion d'un transfert de charges des communes vers l'E.P.C.I. Rennes Métropole, soit à la suite de l'adhésion d'une commune soit à la suite du transfert de certaines compétences.

Composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune est appelée à désigner un représentant qui y siègera.

Rennes Métropole par délibération du 24 avril 2014, a décidé la création d'une C.L.E.C.T. sur le principe d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune à l'exception de la Ville de Rennes qui en comporte deux de chaque.

Monsieur le Maire propose sa candidature au poste de représentant titulaire et celle de Madame GORIAUX Christine comme suppléante.

Il est procédé au vote à main levée :

Nombre de votants : 13 + 2 procurations

Monsieur PINAULT Pascal, Maire obtient 15 voix et est désigné représentant titulaire au C.L.E.C.T.

Madame GORIAUX Christine, Adjointe obtient 12 voix (3 abstentions) et est désignée représentante suppléante au C.L.E.C.T.

Délibération N° 2014-05-03

Délégué à l'AUDIAR

La commune de La Chapelle Chaussée est adhérente à l'AUDIAR (Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise depuis cette année. Les instances de cette structure vont être renouvelées et de ce fait il est demandé de désigner un représentant communal au sein du conseil d'administration.

- Monsieur PINAULT Pascal propose sa candidature.
- Monsieur RIALLAND a fait part de son souhait d'être candidat.

Il est procédé à un vote à main-levée soit

Nombre de votants : 13 + 2 procurations

Nombre d'abstentions : 3

Monsieur Pascal PINAULT obtient 12 voix et est nommé de ce fait représentant communal au sein de l'AUDIAR.

Délibération N° 2014-05-04

DELEGUE AU SEIN DE L'ECOLE PRIVEE

Monsieur Le Préfet demande la désignation d'un représentant qui siègera aux réunions de l'organisme compétent pour délibérer sur le budget des classes de l'école privée de notre commune sous contrat d'association.

Mesdames Carine LESAGE et Marianne BOSSARD JAQUET proposent leur candidature à ce poste.

Nombre de votants : 13 + 2 procurations

Contre 3 voix

Abstention 1 voix

Madame LESAGE Carine obtient 11 voix, et est nommée immédiatement au poste de représentante au sein de l'école privée.

Délibération N° 2014-05-05

OUVERTURE CONDITIONNELLE D'UNE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE

Monsieur L'inspecteur d'académie informe le Conseil Municipal qu'une affectation conditionnelle d'un emploi élémentaire à l'école primaire serait susceptible d'être réalisée à la rentrée scolaire 2014/2015 après vérification des effectifs à la rentrée des classes.

Après délibération :

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'ouverture conditionnelle d'une classe à l'école publique à la rentrée prochaine.

Délibération N° 2014-05-06

CONVENTION RETROCESSION PARTIES COMMUNES LOTISSEMENT LE PLESSIX

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de rétrocession des parties communes du lotissement « le Plessix » a été passée avec Bretagne Aménagement Patrimonial et l'ancienne municipalité lors de la validation du permis de lotir.

Il est nécessaire de prendre délibération pour approuver cette convention.

Monsieur RIALLAND aurait souhaité que cette convention soit étudiée en commission d'urbanisme. Monsieur le Maire rappelle qu'elle a été évoquée lors de la commission des finances à laquelle il participe.

Après délibération, il est procédé au vote :

- Nombre de votants : 13 + 2 procurations
- contre l'approbation de la convention : 1 voix
- pour l'approbation de la convention : 14 voix

La présente convention est approuvée par le Conseil Municipal.

PREAU MODIFICATION EMPLACEMENT

L'implantation du préau doit être modifiée car le Plan Local d'Urbanisme impose qu'il soit implanté en limite de propriété ou à 3 mètres. Une demande est en cours pour que le préau soit mis en limite de propriété. Le grillage actuel va être déplacé.

Délibération N° 2014-05-07

DELEGUES COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La loi de finances rectificative 2010, codifiée à l'article 1650 A du Code Général des Impôts, rend obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2012, la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), pour les communautés soumises au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C. Cette dernière est composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaires.

Cette commission participe, en lieu et place des Commissions Communales des Impôts Directs de chaque commune membre, à la désignation des locaux type retenus, pour l'évaluation par comparaison de la valeur locative des locaux commerciaux et biens divers, visés à l'article 1498 du CGI.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal (10 titulaires et 10 suppléants) sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double (20 titulaires et 20 suppléants), dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sur proposition de ses communes membres par voie de délibération des Conseils Municipaux.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises (CFE) soient équitablement représentées.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- être âgés de 25 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;

- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres.

Il est demandé à chaque commune de présenter 3 contribuables :

- 2 contribuables résidents dans la commune, 1 pour les impôts ménage et 1 pour la CFE ;
- 1 contribuable résident à l'extérieur de Rennes Métropole.

Rennes Métropole retiendra 40 contribuables, dont 4 domiciliés en dehors du périmètre communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Article unique :

Décide de proposer, pour figurer sur la liste des 20 commissionnaires titulaires et des 20 commissionnaires suppléants, à établir par la Communauté d'agglomération Rennes Métropole, en vue de la constitution de sa Commission Intercommunale des Impôts Directs :

En qualité de contribuable demeurant dans la commune et redevable de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière non bâti :

NOM GRALL née MERRIEN PRENOM Gwenaëlle

Domiciliée « les Hivers » 35630 La Chapelle Chaussée

Date et lieu de naissance 08 février 1975 à Lesneven (29)

En qualité de contribuable demeurant dans la commune et redevable de la CFE

NOM: ALIX PRENOM Claude

Domicilié : 4 le Galard 35630 La Chapelle Chaussée

Date et lieu de naissance : 2 septembre 1957 à Rennes (35)

En qualité de contribuable demeurant hors du périmètre communautaire

NOM HUET PRENOM Michel

Domicilié « les Haies » 35630 CARDROC

Date et lieu de naissance : 25 octobre 1942 à Miniac sous Bécherel (35)

ELECTIONS EUROPEENNES

Le planning des élections européennes est complété par les élus.

QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu commission affaires scolaires

Temps périscolaire à la rentrée prochaine

Il manque un animateur pour encadrer les enfants à la rentrée 2014. Le recrutement est en cours, une annonce va être passée dans l'écho et auprès des mairies voisines pour trouver quelqu'un disponible de 15h30 à 16h30, 3 jours par semaine.

Ouverture d'une classe à la rentrée prochaine.

Une étude va être faite auprès des nouveaux habitants pour connaître les effectifs à la rentrée prochaine et la suivante. Le nouveau lotissement du Plessix : les futurs habitants seront contactés, les communes environnantes vont être interrogées sur les projets de lotissements, les naissances.

Travaux dans le dortoir

Des devis vont être demandés pour le changement de moquette par du lino dans le dortoir.

Aires de jeux à l'école et dans la coulée verte

Des devis de bureau de contrôle de jeux vont être demandés afin d'établir un diagnostic de l'ensemble des jeux.

Frédéric Gloaguen va recevoir des bureaux d'étude sur place pour lancer le diagnostic.

Cantine

Le problème du bruit dans les locaux lors du repas et l'encadrement des enfants vont être revus. Un projet de deux services va être mis à l'étude les primaires mangeraient en 2 services décalés pour réduire l'effectif dans les locaux.

Une réunion va avoir lieu avec des représentants des deux écoles, les enseignantes, des membres du personnel communal Monsieur le Maire, Mesdames Lesage et Rebillard.

Commission des bâtiments

La commission s'est réunie afin d'étudier le parking du Lavoir. Un bornage a été demandé afin de définir précisément les limites du terrain communal.

L'aménagement du parking va être revu de ce fait et rechiffré. L'accès handicapé sera revu à l'AFEL à cette occasion.

Maison de l'enfance

Le devis de ponçage de Prestaclair a été retenu par la commission (moins-disante) pour un montant de 1 243.60 €. Les travaux seront effectués cette semaine (jeudi).

Les peintures devraient être rapidement terminées ainsi que les menuiseries.

Peinture des bâtiments communaux

Des devis vont être demandés pour la réfection des peintures des huisseries de la mairie /cantine. En profiter pour estimer le coût de la réfection des peintures de l'école publique (partie administrative et hall).

Un devis a été demandé pour la réfection de la toiture de l'église et des gouttières.

Lotissement le Plessix

Jean Marc Buan expose l'avancée des travaux de viabilisation du lotissement. Les plans sont comparés avec les premières esquisses. A l'origine, un chemin piétonnier était envisagé mais n'existe plus sur les plans validés. Il est demandé que des explications soient données par le lotissement sur cette suppression de l'accès. La voie communale de la Cointais va être élargie, un chemin piéton va être matérialisé sur cette voie si possible.

Transport scolaire

Le trajet du car scolaire D12 va être modifié à la rentrée prochaine avec création d'un arrêt au lieudit « la Croisade » puis arrêt auprès de l'école privée au lieu de l'école (qui est supprimé).

L'arrêt de Chantelou va être supprimé car le car ne passera plus par cette voie.

Il est nécessaire de réfléchir sur l'abri bus actuel qui deviendra trop petit pour les jeunes prenant le bus (environ 35/40 enfants prévus), de prévoir un nouvel abri bus, et changer les barrières de sécurité.

La signalétique et l'éclairage seront également à revoir. Le cheminement piéton des lotissements en éclairage public devra être revu.

La question du cheminement du lieudit les Hivers au carrefour de la Croisade a été demandé au Conseil Général. Celui-ci impose qu'une bande de 2 mètres de terrain soit d'abord achetée dans le champ longeant la route départementale pour créer ce chemin piéton jusqu'à la Croisade.

Il n'est pas possible de buser le fossé pour créer ce cheminement piéton.

Stationnement devant le salon de coiffure

La propriétaire du salon de coiffure demande que soient matérialisées au sol des places de stationnement devant le salon. Ces travaux seront revus en même temps que la peinture du parking de la mairie. Les travaux de réfection du parking vont être faits courant juin par l'entreprise suite à des mal-façons.

Vitesse dans le lotissement de Montmuran

Un questionnaire va être établi auprès des habitants de ce lotissement pour appréhender les besoins en travaux pour réduire la vitesse.

La Touche

Une rencontre a eu lieu avec des riverains de la Touche ce jour. Des solutions vont être envisagées pour réduire la vitesse dans ce lieu dit : radar pédagogique, peinture au sol, bandes rugueuses... une rencontre avec Monsieur RABAUD, de la DDTM a été programmée le 2 juin.

Fauchage des accotements

Le fauchage a été lancé rapidement afin de répondre à des demandes d'habitants. L'entreprise ALIX Jean-Luc a été mandatée pour réaliser ces travaux. Le coût horaire d'intervention a été négocié avec l'entreprise afin que les tarifs restent les mêmes que dans le syndicat des chemins ruraux en 2013 soit : 30€/ht le km pour le fauchage et 151 €/km du débroussaillage.

Bibliothèque : sacs en tissu

Nicolas, gestionnaire de la bibliothèque a en projet de faire réaliser des sacs en tissu pour les livres de maternelle dans les deux écoles. Des devis de prestations d'entreprises ont été demandés environ 600 € pour 250 pièces.

Le projet serait d'acheter du tissu et du fil et de demander aux parents intéressés de confectionner ces sacs. Une demande dans un CAT est en cours également.

Une information auprès des parents va être faite pour connaître les parents intéressés par ce projet.

Terrain Mr et Mme BUSNEL Marcel, impasse de la Tavernerais

Les propriétaires ont été reçus pour un projet de vente d'un terrain leur appartenant en terrain constructible. Le terrain étant attenant à la future ZAC, Monsieur le Maire interpelle le conseil municipal sur ce projet. Doit-on autoriser la vente ou le préempter si celui ci est vendu afin de se garder un accès soit voirie ou liaison douce vers la ZAC. Il est souhaité que ce terrain soit conservé et préempter s'il est mis en vente.

Un courrier en ce sens sera adressé aux propriétaires.

WIKI RENNES : enrichissement de la base de données concernant LA CHAPELLE

L'association BUG ASSOCIATION sur Rennes Agglomération réalise une base de données sur les communes afin de recueillir des témoignages, anecdotes sur les communes auprès des habitants de Rennes Agglomération. Elle se déplacera le lundi 23 juin afin de procéder à ce recueil à la bibliothèque municipale. Une information sera diffusée dans l'écho de la chaussée pour inviter les habitants à y participer.

Syndicat des Eaux

Le compte-rendu de la réunion d'avril 2014, sera fait par Mme Bossard Jaquet au prochain conseil municipal qui se tiendra en juin. Une réunion du syndicat Départemental des Eaux se déroulera prochainement.

Des demandes de la minorité sont faites :

Avoir le planning des différentes commissions dans l'année : impossible celles ci se feront en fonction de l'actualité des évènements. Certaines se feront à intervalles réguliers, d'autres sont convoquées en fonction de l'actualité.

Compte-rendus de conseil : la minorité déplore l'absence de leurs observations sur le dernier compte-rendu :Monsieur le Maire fait part qu'il n'est pas possible de relever l'ensemble des observations et valide le dernier compte-rendu

Mme Bossard informe qu'elle souhaite que les débats soient retranscrits à l'avenir.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : le 12 juin (du fait du lundi de la Pentecôte)

Visite des bâtiments communaux : 14 juin à 9h30.